

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – vendredi 17 janvier 2014 à 18 H

\*\*\*\*\*

*Présents : Karine ORUS DULAC - Sophie SAFFON - Arlette ALONSO - J-Claude DAGRASSA - Thierry DEJEAN - Pierrette DEUSEDAS - Claude JAMMES - Valérie MARTINEZ - M-Noëlle SALVAING - J-Jacques STROH*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 / Travaux « Extension et aménagement de la mairie et de la salle commune »**

#### **Résultats appel d'offres**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 4 décembre 2013 pour 10 lots séparés.

Trente et une offres parvenues dans les délais ont été ouvertes et examinées.

Elle présente le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre :

selon les critères d'attribution énoncés dans l'avis de publicité (à savoir, 60% pour le prix des prestations et 40% pour la valeur technique de l'offre), le classement des entreprises comme étant économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

- Pour le lot n°01 – Démolition, Gros Œuvre : l'Entreprise S.J.C., pour un montant de 58 721.14 € HT.
- Pour le lot n°02 – Charpente et ossature bois : l'Entreprise WEINGARTNER, pour un montant de 28 117.10 € HT.
- Pour le lot n°03 – Menuiseries extérieures aluminium : l'Entreprise CASTERAS, pour un montant de 13 341.00 € HT.
- Pour le lot n°04 – Menuiseries intérieures bois : l'Entreprise MORERE, pour un montant de 6 321.00 € HT.
- Pour le lot n°05 – Cloisons, doublages, isolations, faux plafonds : l'Entreprise LAGRANGE, pour un montant de 13 480.82 € HT.
- Pour le lot n°06 – Carrelage, faïence : l'Entreprise FERRAND, pour un montant de 9 792.50 € HT, avec en option le dallage extérieur pour un montant de 3 150.25 € et le tapis brosse pour un montant de 846.00 €.
- Pour le lot n°07 – Peinture : l'Entreprise SPIDECO, pour un montant de 7 048.00 € HT., avec en option la signalétique et le lettrage pour un montant de 657.10 €.
- Pour le lot n°08 – Electricité, chauffage : l'Entreprise CENTENERO, pour un montant de 11 794.16 € HT.
- Pour le lot n°09 – Plomberie, sanitaire : l'Entreprise ESGM, pour un montant de 6 231.70 € HT.
- Pour le lot n°10 – Mobilier : l'Entreprise CAMIF Collectivités, pour un montant de 6 071.91 € HT.

Montant global : 165 572.68 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les 10 lots de l'appel d'offres conformément au descriptif rédigé ci-dessus.

Les travaux devraient commencer en février et être terminés fin octobre 2014.

#### **Mise en place du financement**

##### Emprunt de 92 000.00€

Madame le Maire présente 3 propositions de prêt sur 15 ans à remboursement trimestriel :

La Banque Postale : taux fixe, amortissement constant : 3.66%

La Caisse d'Epargne : échéance fixe, amortissement progressif : 4,52%

Le Crédit Agricole : taux fixe : 4,35%

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la Banque Postale.

Le budget de la commune devra être voté avant le 10 mars 2014, la durée de validité du contrat étant de 2 mois.

##### Prêt à Court Terme de 40 000.00 € - remboursement TVA - sur 24 mois

2 propositions de prêt :

La Caisse d'Epargne : taux de 2,58%

Le Crédit Agricole : taux de 3,080%

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne.

##### Préfinancement subventions de 55 5000.00 € - sur 12 mois

2 propositions de prêt :

La Caisse d'Epargne : taux de 2,05%

Le Crédit Agricole : taux de 3,25%

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne.

## **Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Madame le Maire expose que, selon les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sur autorisation de l'organe délibérant.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à engager les dépenses d'investissement concernant l'opération « réhabilitation mairie », avant le vote du budget 2014, sur la base de 56 310.00 € - article 2313.

## **2 / Dépassement de crédits**

Madame le Maire expose que les crédits ouverts à l'article 165 du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes :

Article 2313 : - 1 000.00

Article 165 : + 1 000.00

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **3 / Modification temps de travail adjoint administratif**

Madame le Maire expose qu'une réorganisation du temps de travail du poste d'adjoint administratif est nécessaire, elle propose une diminution du temps de travail de 3 heures et informe le Conseil que le dossier a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 19/12/2013.

De façon générale, la modification de la durée de travail d'un agent public correspond à :

- la suppression du poste existant : 16 H
- et la création simultanée d'un poste affecté de la nouvelle durée de travail : 13 H.

Vu l'avis favorable du CTP, le Conseil approuve à l'unanimité.

## **4 / Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Madame AISSAOUI Myriam, Receveur de la commune, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

## **5 / Reprise des concessions en état d'abandon**

Madame le Maire rappelle la procédure en cours de reprise des concessions n°18 - 19 - 20 - 28 - 29 - 32 - 35 - 37 - 42, dans l'ancien cimetière communal.

L'état d'abandon desdites concessions a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 11/08/2009 et 18/06/2013.

S'agissant de concessions de plus de trente ans d'existence, dont aucun descendant n'a été retrouvé, le Conseil, à l'unanimité, décide la reprise de ces concessions et de les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

## **6 / Contrat groupe assurance statutaire**

Madame le Maire rappelle la délibération prise le 22 mars 2013 concernant la participation de la commune de Sinsat à la procédure de passation d'un marché public d'assurances statutaires lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ariège.

Compte-tenu de la complexité du dossier, la mise en œuvre du contrat doit être reportée au 01/01/2015.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **7 / Questions diverses**

- Porteur de projet pour réalisation de locations saisonnières dans l'ancien hôtel LEAL.
- Projet de restaurant libanais.
- Compostage individuel : la CCVA va proposer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014 des kits complets (composteurs individuels de 400 litres + bio seau + mélangeur) au prix de 8 €.
- 1 poubelle enlevée à la place par la Communauté de Communes des Vallées d'Ax car il y en avait de trop.
- Arrêt de bus : mettre un panneau de « stationnement interdit aux horaires des ramassages scolaires ».

<b>Prochaine réunion : vendredi 21 février 2014 à 18h</b>
---